

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

Arrondissement de
Saverne

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Elus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9

SEANCE du 03 septembre 2015

Sur convocation adressée aux conseillers en date du 07 août 2015, le Conseil Municipal de Handschuheim, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire.

Membres présents: M. BILGER René, Mme FREYSZ Marline, Mme HOEFFEL Dominique
M. KOERCKEL Jacques, Mme MINKER Fabienne, M. MEUNIER
Alain, M. OBRECHT Jean-Michel, M. SCHORDAN Raymond

Membres excusés : M. WICK Bernard

Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Approbation choix de la CAO : - Attribution candidatures Marché Public d'Appel d'Offre à Procédure Adaptée « **réaménagements extérieurs- restauration intérieure de l'Eglise.**
4. Approbation facture d'acompte n°1 fabien MICHEL
5. Report point à l'ordre du jour de la séance du 03 août 2015 : - Honoraire architecte en vue de l'Elaboration d'un Agenda D'Accessibilité Programmée
6. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil et les informe d'un point supplémentaire l'ordre du jour. Compte tenu du démarrage prochain des travaux de restauration de l'Eglise de Handschuheim ; le maire demande l'accord d'ajouter un point 7 – occupation de la salle communale par la paroisse pour l'organisation des cultes durant la durée des travaux de restauration de l'Eglise.

I) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Mme Stéphanie ZAVAGNI, en qualité de secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 03 août 2015 dans la forme et la rédaction présentées

III) APPROBATION CHOIX DE LA CAO : - ATTRIBUTION CANDIDATURES MARCHE PUBLIC D'APPEL D'OFFRE A PROCEDURE ADAPTEE « REAMENAGEMENTS EXTERIEURS – RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE

Le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure de marché public d'appel d'offre à procédure adaptée, la commission d'Appel d'offre a examiné lors de ses séances des 01 et 03 septembre 2015, les différentes candidatures au titre de la consultation pour les réaménagements extérieurs – restauration intérieure de l'Eglise.

Après examen attentif des dossiers et présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre Fabien MICHEL, la CAO présente son choix :

Avis et classement de la CAO lot 1 : Maçonnerie-Pierre de taille

Entreprises	Chanzy-Pardoux	Rauscher	Construction Moog
Montant à l'ouverture des plis (AE) HT	87 997,97 €	114 686,50 €	152 948,00 €
Montant à l'ouverture des plis (AE) TTC	105 597,56 €	137 623,80 €	183 537,60 €
1 ^{er} critère : prix sur 5	5.00	3.84	2.89
2 ^{ème} critère : valeur technique sur 5	5.00	4.00	2.00
Total sur 10	10.00	7.84	4.89
Classement /Position	1	2	3

Avis et classement de la CAO lot 2 : Peinture

Entreprises	Fischer	Knoerr-Mohr sas	Peintures Eco durables
Montant à l'ouverture des plis (AE) HT	20 893,55 €	26 046,70 €	26 049,90 €
Montant à l'ouverture des plis (AE) TTC	25 072,26 €	31 256,04 €	31 259,88 €
1 ^{er} critère : prix sur 5	5.00	4.01	4.01
2 ^{ème} critère : valeur technique sur 5	2.80	2.90	4.55
Total sur 10	7.80	6.91	8.56
Classement /Position	2	3	1
Montant après négociation TTC	25 072,26 €	30 005,79 €	30 009,48 €
1 ^{er} critère : prix sur 5	5.00	4.20	4.20
2 ^{ème} critère : valeur technique sur 5	2.80	2.90	4.55
Total sur 10	7.80	7.10	8.75
Classement /Position	2	3	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **De valider** le choix de la C.A.O et d'attribuer les candidatures suivantes :
 - Pour le lot 1 : Maçonnerie et Pierre de taille
L'offre de l'entreprise CHANZY PARDOUX, 19 Route d'Eschau – 67 400 Illkirch-Graffenstaden, dont le montant à l'ouverture des plis s'élève à 87 997,97 €HT soit 105 597,56 €TTC.
 - Pour le lot 2 : Peinture
L'offre de l'entreprise, PEINTURES ECO DURABLES, 9A rue des Alliés-67 114 Eschau, dont le montant à l'ouverture des plis s'élève à 26 049,90 €HT soit 31 259,88 €TTC, remisé à 25 007,90 €HT, soit 30 009,48 €TTC.
- **D'autoriser** le Maire à signer l'acte d'engagement de chaque lot ainsi que les documents se rapportant au marché à procédure adaptée.

IV) APPROBATION FACTURE D'ACOMPTE N°1 FABIEN MICHEL

Monsieur le Maire présente la facture d'acompte n°1 de Fabien MICHEL relative à sa mission de maître d'œuvre d'un montant de 10 305.46 €TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter** la facture d'acompte n°1 de Fabien MICHEL, d'un montant de 10 305.46 € TTC pour la réalisation de l'avant-projet définitif (APD) et du projet de consultation des entreprises (PRO)

V) REPORT POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 03 AOUT 2015 : -HONORAIRE ARCHITECTE EN VUE DE L'ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, comme lors de la séance précédente que :

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaire des Etablissements Recevant du Public (ERP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tous gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de le financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Sous-Préfecture et nécessite au préalable un Diagnostic d'Accessibilité, dont les offres d'honoraires sont les suivantes :

Offres Diagnostic d'Accessibilité (Ad'AP)	Montant des Honoraires HT (par bâtiment)
NKS & Associes Architecture	1 200.00 €HT
EPC Economie Pilotage Conception	1 850.00 €HT
ARCHETYPE Sas d'Architecture	1 900.00 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de contacter l'architecte Bertrand FRITSCH de NATURA CONCEPT qui a établi un rapport d'accessibilité en 2009 pour une mise à jour ou à défaut de possibilité, une proposition d'offre d'aide technique de Diagnostic d'Accessibilité.

VI) OCCUPATION DE LA SALLE COMMUNALE PAR LA PAROISSE POUR L'ORGANISATION DES CULTES DURANT LA DUREE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE.

Monsieur le Maire informe que les travaux de restauration de l'Eglise débuteront le 21 septembre et s'achèveront pour le premier dimanche de l'avent. Les cultes ne pouvant être menés au sein de l'Eglise de Handschuheim durant le temps des travaux, le maire propose que la Paroisse organise les cultes dans la salle communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre la salle communale à disposition de la Paroisse pour l'organisation des cultes durant la restauration de l'Eglise de Handschuheim.

VII) DIVERS

- Un Forum des associations sera organisé le 5 septembre 2015 à la salle polyvalente d'Ittenheim de 14h00 à 18h00. L'affiche transmise par la mairie d'Ittenheim a été distribuée à tous les habitants de Handschuheim semaine 35.
- Le club d'Echec reprend son activité dès le mercredi 9 septembre et attend l'inscription de 5 jeunes minimum pour pouvoir continuer l'activité le mercredi de 14h00 à 16h00/ Reprise des cours de Yoga à partir du 16 septembre, soit le mercredi de 20h à 21h00/Démarrage des cours de Qi cong à partir du 17 septembre, soit le jeudi de 19h à 20h30.
- Camille BARON de la Communauté de Communes du Kochersberg, en charge de l'édition du futur annuaire des associations culturelles et sportives du territoire a demandé un retour de maquette. Seront donc incorporées dans l'annuaire : l'Amicale des pompiers dans la rubrique Amicale des Pompiers / La Paroisse protestante de Furdenheim & Handschuheim dans la rubrique Œuvres sociales/ l'association KLEN PARIS dans la rubrique Culture & Loisirs.

- Réception d'un courrier de la préfecture des Côtes d'Armor concernant le décernement de la médaille de bronze pour acte de courage et dévouement à M. Jean-Lionel BAGOT. Félicitations qui lui seront transmises lors de la levée de drapeaux pour avoir sauvé de la noyade trois adolescents emportés par le ressac au large de la plage de Saint-Pabu, à ERQUY.
- Réception d'un courrier de demande d'occupation de la salle communale, une fois par semaine par une association nouvellement créée « les Arthur », représentée par la présidente Cathy Riedinger. Cette association va promouvoir et soutenir les modes de vie alternatifs comme annoncés dans le courrier.
- La hauteur des mâts des 3 drapeaux n'ayant pas été clairement définie, ces derniers seront laissés à leur hauteur maximale pour la Cérémonie du dimanche 6 septembre. Cérémonie dont la levée sera effectuée par trois enfants dont KIBLER Louise et THORIS Simon, membres du conseil Communautaire des jeunes du Kochersberg-Ackerland.
- Dominique Hoeffel relance le problème de sécurisation du balcon du logement communal et insiste à ce que le garde-corps initial soit repositionné, avec une réduction de la superficie du balcon. Elle ajoute que des mégots sont retrouvés dans la gouttière et soulève l'éventualité d'un risque d'incendie en cas de temps sec/ Souhait que les membres du Conseil Municipal soient plus informés des discussions et décisions de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, ayant des incidences sur le village.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h15, en remerciant les conseillers de leur participation active.